

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**STEF-TFE**

(Eurolist)

Par courriers du 25 février 2008, la société Minosfin ("Les Pierrelles", 26240 Beausemblant), contrôlée par M. Norbert Dentressangle, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 février 2008, le seuil de 5% des droits de vote de la société STEF-TFE, et détenir 746 832 actions STEF-TFE représentant 1 123 172 droits de vote, soit 5,49% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition hors marché de l'intégralité des titres STEF-TFE détenus par la Financière Norbert Dentressangle.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 13 603 672 actions représentant 22 129 980 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.